



Remboursement de trajet domicile-travail

Par pinkasimov

Bonjour,

Pouvez-vous me dire quand au remboursement de trajet domicile-travail à charge de l'employeur, de la même façon que pour la carte Navigo ou un abonnement annuel SNCF, si de simple billets SNCF (hors tout abonnement), mais toujours en trajet professionnel domicile-bureau sont remboursés à moitié aussi ?

Merci.

Par Tisuisse1

Tout dépend des conventions collectives de votre branche d'activité, ou des accords internes à l'entreprises, voire de votre contrat de travail.